



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 2 juillet 2019 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser a motivé son absence. Il arrive au cours de la période de communication des élus à la fin de la séance.

Madame la mairesse invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- madame Diane Bousquet Pomerleau, décédée le 6 juin à l'âge de 72 ans;
- madame Lorette Gagnon Beaulieu, décédée le 26 juin à l'âge de 82 ans.

Madame la mairesse fait une mise au point sur le développement de la Ville traitant du projet Forestia Le Quartier et du projet Terr'O agriculture et environnement.

RÉSOLUTION 2019-07-361 ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De modifier l'ordre du jour de la façon suivante :

- par le retrait du point 18 : Règlement hors cour – Duroking Construction c. Ville de Boisbriand – Dossier P-460;
- par le remplacement du texte du point 31 : Liste d'embauches trimestrielle par celui-ci : « Accepter le rapport d'embauches temporaires de personnel pour la période du 1^{er} mars au 31 mai 2019, tel que dressé par la directrice des ressources humaines en vertu du Règlement RV-1497 ».

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

**RÉSOLUTION 2019-07-362
PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE prolonger la période de questions.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (PROLONGATION)

La période de questions des citoyens se poursuit.

**RÉSOLUTION 2019-07-363
PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE prolonger la période de questions.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (PROLONGATION)

La période de questions des citoyens se poursuit.

**RÉSOLUTION 2019-07-364
PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prolonger la période de questions.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (PROLONGATION)

La période de questions des citoyens se poursuit.

**RÉSOLUTION 2019-07-365
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
- 6100 À 6110, RUE DORIS-LUSSIER - ZONE I-2 481 -
DOSSIER 1903-DM-368**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé aux 6100 à 6110, rue Doris-Lussier sur les lots 4 357 120 et 4 357 121 du

cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-2 481.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'établir à 10,02 % le rapport espace bâti/terrain, représentant une dérogation de 4,98 %, soit 33 % inférieure au rapport espace bâti/terrain minimal de 15 % prescrit à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-07-366
REPORT DE L'AUDITION ET DE LA DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE
DÉROGATION MINEURE – 2525, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE –
ZONE C-2 429 – DOSSIER 1904-DM-370**

ATTENDU qu'un avis d'audition de la demande de dérogation mineure visant à réduire la marge latérale à 1,80 mètre entre les marquises et la ligne de lot pour le bâtiment situé au 2525, boulevard de la Grande-Allée, a été publié le 12 juin 2019;

ATTENDU qu'après vérification, la demande aurait dû porter sur la marge avant plutôt que sur la marge latérale;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE reporter l'audition et la décision sur la demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé au 2525, boulevard de la Grande-Allée, sur le lot 2 107 057 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone C-2 429.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-07-367
REPORT DE L'AUDITION ET DE LA DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE
DÉROGATION MINEURE – 505, RUE CHAMBERLAIN – ZONE R-1 241 –
DOSSIER 1905-DM-371**

ATTENDU qu'un avis d'audition de la demande de dérogation mineure visant à réduire la marge latérale à 3,3 mètres entre le bâtiment et la ligne de lot pour le bâtiment situé au 505, rue Chamberlain, a été publié le 12 juin 2019;

ATTENDU qu'après vérification, la demande aurait dû porter sur la marge arrière plutôt que sur la marge latérale;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE reporter l'audition et la décision sur la demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé au 505, rue Chamberlain, sur le lot 2 107 882 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 241.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-07-368
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2018-03-155 – AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – BÂTIMENT RÉSIDENTIEL – 9, RUE BETH-HALEVY – ZONE P-3 516 – DOSSIER 1801-DM-337

ATTENDU que les dérogations mineures accordées par la résolution 2018-03-155 adoptée par le conseil municipal le 6 mars 2018 pour le bâtiment situé au 9, rue Beth-Halevy sont assorties d'une condition prévoyant l'établissement d'une servitude de passage en faveur de la Ville, entre le lot 5 852 347 (rue Moishe) et le lot 2 502 850 d'une largeur minimale de 6 mètres, permettant le passage des véhicules d'urgence;

ATTENDU que l'arrêt de procédures visant le prolongement des services de la phase II de la rue Moishe retarde l'aménagement de la voie de circulation permettant le passage des véhicules d'urgence;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE remplacer, dans la condition rattachée à la demande de dérogations mineures pour le bâtiment situé au 9, rue Beth-Halevy accordée suivant la résolution 2018-03-155 adoptée par le conseil municipal le 6 mars 2018, l'assiette de la servitude prévue entre les lots 5 852 347 (rue Moishe) et 2 502 850 par une servitude établit entre les lots 2 506 626 (carré André-Ouellet), 6 032 149, 2 502 874 et le lot 2 502 850 du cadastre du Québec.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-07-369
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019 et celui de la séance extraordinaire du 13 juin 2019 tels que soumis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-07-370
PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – DÉPÔT**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE prendre acte du dépôt par la greffière du procès-verbal de correction de la résolution 2019-03-155 intitulée « Projet « Forestia Le Quartier » - Appui du projet et autorisation d'agir comme demanderesse devant la Commission de la protection du territoire agricole du Québec », conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-07-371
RÈGLEMENT RV-1647 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 11 septembre 2018;

ATTENDU que la présidente de la séance et la greffière ont mentionné l'objet, la portée du règlement et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-1647 sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers.

Votent en faveur : la mairesse Marlene Cordato, les conseillères Christine Beaudette, Karine Laramée, Lori Doucet et les conseillers Érick Rémy, Jonathan Thibault et Jean-François Hecq.

Vote contre : le conseiller François Côté.

Adoptée sur division.

**RÉSOLUTION 2019-07-372
RÈGLEMENT RV-1664 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 mars 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement du règlement et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-1664 décrétant l'acquisition de véhicules électriques et son financement par emprunt, au montant de 112 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-07-373
RÈGLEMENT RV-1667 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 juin 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-1667 décrétant des travaux de restauration de la maison Abraham-Dubois et leur financement par emprunt, au montant de 829 000 \$.

Votent en faveur : les conseillères Christine Beaudette, Karine Laramée, Lori Doucet et les conseillers Érick Rémy, Jonathan Thibault et Jean-François Hecq.

Vote contre : le conseiller François Côté.

Adoptée sur division.

**RÉSOLUTION 2019-07-374
RÈGLEMENT RV-1668 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 juin 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-1668 décrétant des travaux d'aménagement de zones tampon et leur financement par emprunt, au montant de 55 000 \$.

Adoptée

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-07-375
RÈGLEMENT RV-1489-1**

La conseillère Christine Beaudette donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1489-1 modifiant le Règlement RV-1489 sur la vente-débaras.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-07-376
RÈGLEMENT RV-1651-1**

La conseillère Christine Beaudette donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1651-1 modifiant le Règlement RV-1651 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2019.

Le projet de règlement est déposé.

**RÉSOLUTION 2019-07-377
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 10 mai au 6 juin 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-07-378
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2019 montrant un total des activités de 6 307 460,58 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-07-379
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 14 juin 2019 et révisée par le Service de la trésorerie le même jour,

montrant un montant payable total de 158 290,76 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-07-380
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 30 JUILLET 2019 AU MONTANT DE
13 438 000 \$ - CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE**

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 13 438 000 \$ qui sera réalisé le 30 juillet 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
RV-1243	33 800 \$
RV-1267	29 600 \$
RV-1292	42 700 \$
RV-1304	84 500 \$
RV-1320	29 700 \$
RV-1341	89 000 \$
RV-1360	609 900 \$
RV-1374.1	237 500 \$
RV-1393	1 384 000 \$
RV-1397	167 900 \$
RV-1398	39 800 \$
RV-1399	7 100 \$
RV-1403.1	59 300 \$
RV-1420	1 780 000 \$
RV-1429	1 085 200 \$
RV-1367	6 275 700 \$
RV-1491	386 000 \$
RV-1546	90 000 \$
RV-1547	46 000 \$
RV-1564	910 300 \$
RV-1631	50 000 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros RV-1320, RV-1341, RV-1360, RV-1374.1, RV-1393, RV-1397, RV-1399, RV-1403.1, RV-1420, RV-1429, RV-1367, RV-1491, RV-1546, RV-1547 et RV-1564, la Ville de Boisbriand souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1° les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 30 juillet 2019;

2° les intérêts seront payables semi-annuellement, le 30 janvier et le 30 juillet de chaque année;

3° les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4° les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5° CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

6° CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7° CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCC FERME PHY 10424
2575, RUE D'ANNEMASSE
BOISBRIAND, QC
J7H 0A5

8° les obligations seront signées par la mairesse et la trésorière.

La Ville de Boisbriand, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros RV-1320, RV-1341, RV-1360, RV-1374.1, RV-1393, RV-1397, RV-1399, RV-1403.1, RV-1420, RV-1429, RV-1367, RV-1491, RV-1546, RV-1547 et RV-1564 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 30 juillet 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-07-381
AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approprier la somme de 50 000 \$ du surplus libre accumulé pour le financement du projet « Ville intelligente », projet 10905 du programme triennal des immobilisations 2019-2020-2021.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-07-382
RÔLE D'ÉVALUATION MUNICIPALE – ÉTABLISSEMENT DE SOUS-CATÉGORIES D'IMMEUBLES DANS LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'exprimer son intention d'établir, conformément aux dispositions des articles 244.64.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1), des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels.

DE demander à l'évaluateur signataire de déposer un rôle préliminaire avant le 15 septembre 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-07-383
SOUMISSIONS – TRAVAUX D'ALIGNEMENT DES VOIES DE CIRCULATION SUR LE BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE À L'INTERSECTION DE LA RUE MONTCALM – CONTRAT 2019-1703 – RÈGLEMENT RV-1585**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour des travaux d'alignement des voies de circulation sur le boulevard de la Grande-Allée à l'intersection de la rue Montcalm, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
LEGD inc. 521, boulevard Roland-Godard Saint-Jérôme (Québec) J7Y 5C6	256 893,59 \$
Dion & SAP Excavation inc. 20855, chemin de la Côte-Nord Boisbriand (Québec) J7E 4H5	272 588,25 \$
Eurovia Québec Construction inc. 4085, rang Saint-Elzéar Est Laval (Québec) H7E 4P2	281 973,89 \$

ATTENDU que, selon les rapports déposés, certaines offres se sont avérées irrecevables et que les prix demandés dépassent l'estimation budgétaire;

ATTENDU les recommandations d'Équipe Laurence inc. du 5 juin 2019 et celle du directeur du Service du génie du 26 juin 2019;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 4 juin 2019.

De rejeter les soumissions reçues et d'autoriser le Service du génie à reprendre le processus d'appel d'offres.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-07-384
COMITÉ SUR LA REDDITION DE COMPTE – DÉPÔT DU RAPPORT DU
11 JUIN 2019**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE prendre acte du dépôt du rapport du comité sur la reddition de compte du 11 juin 2019 conformément au Règlement RV-1650 sur la gestion contractuelle.

Adopté

**RÉSOLUTION 2019-07-385
VENTE À L'ENCAN DU 24 AOÛT 2019**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser la tenue d'une vente à l'encan des véhicules et équipements non réclamés et ceux dont elle désire se départir le samedi 24 août 2019 à la fourrière de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville à compter de 9 heures conformément à l'article 461 de la Loi sur les cités et villes.

DE mandater le cabinet Latraverse Huissiers de Justice, pour procéder à la vente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-07-386
INTERVENTION D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE
SÉCURITÉ CIVILE SUITE AUX INONDATIONS DU PRINTEMPS 2019 –
ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ D'OKA**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver le projet d'entente avec la Municipalité d'Oka pour une intervention d'entraide en matière de sécurité civile suite aux inondations du printemps 2019.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-07-387
SERVICES D'ÉQUIPES SPÉCIALISÉES EN SAUVETAGE TECHNIQUE ET
ÉCHANGE DE SERVICES – SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA VILLE
DE SAINTE-ADÈLE**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver le projet d'entente avec la Ville de Sainte-Adèle ayant trait à la fourniture de services d'équipes spécialisées en sauvetage technique et à l'échange de services en matière de protection contre l'incendie.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-07-388
CROSSE FÉMININE MINEURE DE BOISBRIAND – SIGNATURE D'UNE
ENTENTE AVEC LES VILLES DE SAINT-EUSTACHE ET MIRABEL**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le projet d'entente avec les Villes de Saint-Eustache et Mirabel ayant trait à l'intégration des équipes de crosse féminine mineure de Boisbriand au sein des équipes de l'Association de crosse de Saint-Eustache et à la répartition des ressources requises.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-07-389

VENTE DU 592, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – PROLONGATION DE DÉLAI

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

DE prolonger l'échéance du 15 avril 2019 prévu à la lettre d'intention convenue le 15 mars 2018 entre la Ville et l'organisme GÉRER SON QUARTIER pour la vente du lot 5 073 141 du cadastre du Québec, au 20 mai 2020.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-07-390

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DE L'ANTENNE UNIVERSITAIRE DU TROISIÈME ÂGE COURONNE-NORD – SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver le projet d'entente reconnaissant l'Association générale des étudiants et étudiantes de l'Antenne universitaire du troisième âge Couronne-Nord à titre de « partenaire » conformément à la Politique de reconnaissance des organismes adoptée en 2014 par la Ville.

D'autoriser la chef de division culture et bibliothèque au Service des loisirs à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-07-391

VENTE DU LOT 2 109 089 (TERRASSE ROBERT) ET APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accepter la promesse de vente par monsieur Denis Touchette du lot 2 109 089 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, sans bâtisse, pour la somme de 1 000 \$ plus les taxes applicables.

D'approprier la somme de 1 000 \$ du surplus libre accumulé pour l'acquisition du lot.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-07-392
POLITIQUE D'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION –
RÉVISION

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver la version révisée de juillet 2019 de la Politique d'utilisation des technologies de l'information telle que proposée.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-07-393
INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES – ADOPTION DU BILAN
2018 ET DU PLAN D'ACTION 2019

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'adopter le « Bilan 2018 et plan d'action 2019 à l'égard de l'intégration des personnes handicapées » préparé par madame Édith Barrière, régisseur communautaire, en date du 2 avril 2019, en conformité avec l'exigence de l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1).

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-07-394
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'autoriser l'organisme ABCB à obtenir un permis de consommation et de vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour la tenue de deux tournois de balle molle au parc Charbonneau en fin de saison, soit du 5 au 25 août 2019 et du 5 au 8 septembre 2019, avec possibilité d'extension en cas de pluie.

DE permettre à cette occasion la consommation de boissons alcooliques dans des contenants de plastique uniquement et de charger les responsables de l'organisme d'en contrôler l'utilisation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-07-395
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de mai 2019 montrant un total mensuel de 3 921 190 \$ et un cumulatif de 47 287 089 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-07-396
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (BEL-HABITAT) – 191, RUE YVONNE-
LACROIX – ZONE R-1 303**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 juin 2019 portant le numéro R-19-CU-4141 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale à être érigée sur le lot 5 799 279 du cadastre du Québec au 191, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 303 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Plan-If le 22 mai 2019;
- plan d'implantation préparé par le Groupe SR le 24 mai 2019;
- simulations visuelles.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-07-397
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (BEL-HABITAT) – 123, RUE YVONNE-
LACROIX – ZONE R-1 302**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 juin 2019 portant le numéro R-19-CU-4142 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale à être érigée sur le lot 6 079 397 du cadastre du Québec au 123, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 302 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Plan-If le 24 mai 2019;

- plan d'implantation préparé par le Groupe SR le 24 mai 2019;
- simulations visuelles.

Cette approbation est conditionnelle à ce que les fenêtres sur l'élévation arrière soient de style contemporain et rectangulaire.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-07-398
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION – SAN
LEON (PHASE 2) – 4655, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS – ZONE R-3 407**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement du secteur résidentiel du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial à être érigé sur le lot 4 206 421 du cadastre du Québec au 4655, rue des Francs-Bourgeois dans la zone R-3 407 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Lafond Architecte le 7 mai 2019;
- élévations en couleur préparées par Lafond Architecte le 14 juin 2019;
- phasage du projet préparé par Lafond Architecte le 27 mars 2019;
- simulations visuelles préparées par Lafond Architecte le 27 mars 2019;
- plan d'aménagement paysager préparé par Dubuc Architectes Paysagistes le 12 juin 2019;
- panneau des échantillons.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 30 000 \$ pour l'aménagement paysager de la phase 2.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-07-399
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION
(MARQUISES) – PETRO-CANADA – 2525, BOULEVARD DE LA GRANDE-
ALLÉE – ZONE C-2 429**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 juin 2019 portant le numéro R-19-CU-4144 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration

architecturale, la demande de permis de construction de deux marquises pour des bornes de recharge de voitures électriques à être érigées en cour avant au 2525, boulevard de la Grande-Allée dans la zone C-2 429 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- document de présentation préparé par PPU Urbanistes – Conseils le 18 avril 2019;

- plan d'implantation préparé par Jean-Louis Chénard le 29 mai 2019.

Cette approbation est conditionnelle à ce que l'inscription sur les marquises, sous le logo, soit uniquement en français.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-07-400
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT D'UN
STATIONNEMENT – KINOVA – RUE DORIS-LUSSIER – ZONE I-2 481**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 juin 2019 portant le numéro R-19-CU-4148 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis d'agrandissement d'un stationnement sur le lot 4 357 120 du cadastre du Québec (rue Doris-Lussier) dans la zone I-2 481 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- implantation du stationnement préparée par Ingémax le 4 octobre 2018;

- plan d'aménagement paysager préparé par Projet | Paysage le 7 mai 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-07-401
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT D'UN
STATIONNEMENT – CARREFOUR AFFAIRE BOISBRIAND – RUE
AMBROISE-LAFORTUNE – ZONE I-2 477**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 juin 2019 portant le numéro R-19-CU-4154 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis d'agrandissement d'un stationnement sur une partie du lot 3 771 947 du cadastre du Québec, adjacent à un bâtiment industriel situé au 4900, rue Ambroise-Lafortune dans la zone I-2 477 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'aménagement paysager préparé par BMA Architecture de paysage le 18 juin 2019;

- devis technique et plantation proposée préparé par BMA Architecture de paysage le 22 mars 2017.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 15 000 \$ pour l'aménagement paysager.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-07-402
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CONCEPT D'AFFICHAGE –
CARREFOUR AFFAIRE BOISBRIAND – 4900, RUE AMBROISE-
LAFORTUNE – ZONE I-2 477**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 juin 2019 portant le numéro R-19-CU-4132 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept d'affichage du bâtiment industriel situé au 4900, rue Ambroise-Lafortune, dans la zone I-2 477 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au concept d'affichage préparé par Louis Morrissette architecte le 24 mai 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-07-403
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CONCEPT D'AFFICHAGE – PLACE
DES TOURELLES 1 – MONTONI – 3655, AVENUE DES GRANDES-
TOURELLES – ZONE I-1 404**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 juin 2019 portant le numéro R-19-CU-4133 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept d'affichage pour l'édifice à bureaux situé au 3655, avenue des Grandes-Tourelles dans la zone I-1 404 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au concept d'affichage préparé par Enseignes Pattison le 23 mai 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-07-404
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CONCEPT D'AFFICHAGE –
BÂTIMENT COMMERCIAL – 1000 À 1500, COURS LE CORBUSIER –
ZONE C-6 266-1**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 juin 2019 portant le numéro R-19-CU-4136 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept d'affichage (enseignes face à l'autoroute 640) pour le bâtiment commercial situé aux 1000 à 1500, cours le Corbusier dans la zone C-6 266-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au concept d'affichage préparé par 1001 Visuels le 9 mai 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-07-405
RAPPORT D'EMBAUCHE – PÉRIODE DU 1^{er} MARS AU 31 MAI 2019**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accuser réception du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines du rapport des engagements temporaires de personnel dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1^{er} mars au 31 mai 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-07-406
ENGAGEMENT – TECHNICIEN EN DOCUMENTATION À LA
BIBLIOTHÈQUE AU SERVICE DES LOISIRS**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'engager madame Maude Nadeau, à l'essai, au poste de technicienne en documentation à la bibliothèque, syndiqué régulier à temps complet au Service des loisirs à compter du 5 août 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-07-407
ORGANIGRAMMES DES SERVICES DE LA TRÉSORERIE ET DES
TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'abolir le poste de commis administratif au Service des travaux publics.

DE créer le poste de technicien aux comptes payables au Service de la trésorerie.

DE procéder à la mise à jour des organigrammes du Service de la trésorerie et du Service des travaux publics.

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à prendre toute action requise en respect de la convention collective pour donner effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-07-408
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE
D'ENTENTE NUMÉRO 48 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 48 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait au travail supplémentaire de la coordonnatrice au Service des loisirs et à la modification de l'article 18.05 de la convention collective.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière et la directrice du Service des ressources humaines à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les élus par la suite prennent la parole à tour de rôle.

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser arrive pendant la période de communication des élus et prend place au conseil.

**RÉSOLUTION 2019-07-409
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE lever la séance à 22 h 15.

Adoptée